Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251218-2025_61-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune Mont dol

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 17 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de MONT DOL s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2025.

Présents : Mme SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, Mmes : CHEVALIER Béatrice, GINGAST Danielle, PAUVERT Isabelle, STEWART Thérèse, MM : DENISE Franck, RIO Sébastien, ROBINARD Didier,

Absents excusés : Excusé(s) : M. BOURDAIS Charles, Mme LABARRE Liliane, M. LEPOMME Jacques

Absents : Absent(s) : Mmes : JEHAN Fabienne, LEBOSSE Monique, MM. BEDOUX Serge, VIDON Etienne

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAUVERT Isabelle

2025_61 – ACCEPTATION DE DON - ASSOCIATION LANGLOIS QUI TRANSITE PAR L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONT-DOLOIS

Le Maire expose à l'assemblée :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code civil,
VU l'offre de don présentée par l'association Langlois, qui transitera par l'association de sauvegarde du patrimoine Mont-Dolois,
CONSIDÉRANT que le don proposé consiste à aider financièrement pour la restauration de l'Eglise Saint-Pierre de Mont Dol,
CONSIDÉRANT que ce don contribuera aux travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Pierre de Mont Dol,
CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,
CONSIDÉRANT que la contribution financière s'établit de la manière suivante :

- 2024 : 25 000 €
- 2025 : 50 000 €
- 2026 : 50 000 €
- 2027 : 50 000 €
- 2028 : 25 000 €

CONSIDÉRANT que les déblocages des versements se feront via les justificatifs de devis signés**,** transmis à la l'association de sauvegarde du patrimoine Mont-Dolois ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251218-2025_61-DE

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** le don offert par l'association Langlois.

- D'EXPRIMER sa profonde gratitude à l'association Langlois et l'association de sauvegarde du patrimoine Mont-Dolois pour sa générosité envers la commune.

- D'INSCRIRE ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- D'AUTORISER le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Marie-Elisabeth SOLIER

Secrétaire de séance
Mme PAUVERT Isabelle

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 18/12/2025